FONDÉ EN 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Mercredi 28 Janvier 1920

LA DÉFENSE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le Général Lebas contre le Marquis de Castelnau

Donc, comme nous l'avons démontré dans notre dernier article, le général Lebas, persuadé que l'attaque allemande se ferait par la Belgique et sur la rive gauche de la Meuse, voulait défendre la place de Lille et la région du Nord.

M. le marquis de Curières de Castelnau, général de division, — et sous-chef d'État-Major par-dessus le marché — s'éleva, le 14 juin 1912, contre les conceptions du général Lebas.

Devant la commission parlementaire chargée d'enquêter sur le rôle et la situation de la métallurgie en France, en août 1914, le général Lebas, le 4 juin 1919, a apporté les révélations ci-dessous :

« Je lui avais dit (au général de Castelnau) : « Vous avez dans la région de » Lille des richesses considérables, d'abord au point de vue de l'argent. Une » patrouille allemande pourrait ramasser 350 millions à Roubaix et Tourcoing. » C'étaient les banquiers qui m'avaient donné ce renseignement. Faisant mon métier de gouverneur, je m'étais enquis de toutes ces choses ; je m'étais appliqué à bien connaître la situation économique et morale, ainsi que les ressources de la région. J'ajoutai : » Vous avez, pour les textiles, le plus » important marché de laines de l'Europe occidentale à Roubaix, et surtout » à Tourcoing. Vous avez, de plus, le » bassin houiller et, enfin, toutes les » mines de Denain, Anzin, Fives-Lille, » Aniel, etc., c'est la plus magnifique » base d'opération que les Allemands » peuvent avoir pour marcher sur Paris. »

M. Curières de Castelnau ne fut nullement impressionné par les arguments du général Lebas. Il se contenta de répondre :

« Je ne peux distraire des troupes » pour Lille. Je n'en ai déjà pas pour » Maubeuge et pour Dunkerque. Toutes » ces troupes doivent être dans les arrêtées d'opérations. »

Le général Lebas observa que Lille était une « place dépôt », elle possédait au jour de la mobilisation suffisamment de soldats, de matériel, de munitions pour subvenir aux besoins de sa garnison défense.

Mais puisque M. le marquis Curières de Castelnau prétendait qu'il ne disposait pas d'assez d'hommes pour en employer à Lille, le général Lebas fit judicieusement observer devant la commission d'enquête :

« J'étais en très bonnes relations avec les députés socialistes de Lille et de la région. Je crois qu'ils avaient confiance en moi et me portaient une certaine sympathie parce que j'avais cherché, comme gouverneur, à m'attirer la confiance de la population...

» Je dis au général de Castelnau : « Si » vous défendez Lille, toute cette population — je puis vous l'affirmer parce que je la connais et qu'elle me connaît — au lieu d'être, peut-être, un » élément de désordre, sera un élément » de force, parce qu'elle a au plus haut » point le sentiment du foyer et, par » conséquent, celui de la défense du » foyer. »

» Je comptais trouver, en effet, au moins 100.000, peut-être 150.000 travailleurs dans cette population ouvrière conduite et encadrée par ses chefs socialistes et qui aurait été une force considérable pour la défense du camp retranché.

» — M. le Président. — Qu'a répondu le général de Castelnau ?

» — Le général Lebas. — Il me répondit : « Cela, c'est l'affaire de M. Hennion » (alors directeur de la Sûreté générale). — « Non, lui dis-je : au moment de la guerre il n'y aura plus de M. Hennion. Il y aura nous, il y aura l'autorité militaire. » La conversation prit fin. Je n'avais pas convaincu le général de Castelnau et je n'avais pas changé sa façon de voir. »

(Déposition sténographique, p. 195-196).

Le sort en était jeté ! Le Nord et le Pas-de-Calais étaient irrémédiablement sacrifiés.

Le 1er août 1914, on informait télégraphiquement le général Lebas que son poste de gouverneur était supprimé.

Le général Lebas quitta Lille.

Le général Percin — un brave et honnête homme, mais un vieillard sans autorité, sans caractère, sans initiative, — devenait (quelle catastrophe !) commandant de la 1re région.

Son État-Major — composé de laissés-pour-compte de l'armée et de ramollots impotents et incompétents — allait être chargé de veiller aux destinées des régions du Nord et du Pas-de-Calais.

Et ce qui devait arriver arriva.

Le 24 août 1914, à la première alerte, ces messieurs abandonnèrent Lille... On sait avec quelle vitesse vertigineuse.

D'ailleurs, aujourd'hui qu'ils sont hors de danger, ils tentent pour justifier et expliquer leur retraite quelque peu précipitée, de rejeter sur d'autres (Préfet et autorités civiles) la responsabilité de leur départ et de leurs émotions.

A les en croire, c'est une mauvaise farce qu'on leur a jouée et dont ils se montrent — tout péril étant aujourd'hui conjuré — fort indignés.

Le livre du général Percin : « LILLE », que nous ne tarderons pas à réfuter point par point à l'aide de documents inédits que nous rassemblons actuellement, est à ce sujet du plus haut comique et de la plus délicieuse fantaisie.

Comme ragoût de ragots, je ne connais rien de plus réussi.

— Mais, allez-vous demander, qu'aurait donc fait le général Lebas pour empêcher l'invasion du Nord et du Pas-de-Calais ?

— Eh bien, il n'aurait eu qu'à appliquer le plan qu'il préconisait en 1911 et que nous allons exposer...

Marcel DESCHAMPS.

Les Redevances des Mines

Une proposition de loi intéressante pour les communes minières de France et notamment pour les communes du Pas-de-Calais et du Nord

Le citoyen Cadot, député, maire de la Ville de Bruay (Pas-de-Calais), va, en son nom et au nom de ses collègues socialistes du Pas-de-Calais et du Nord, déposer sur le Bureau de la Chambre des Députés, une proposition de modification à la loi du 21 avril 1810, déjà modifiée par la loi de finances du 8 avril 1910, relative aux redevances fixe et proportionnelle des Mines.

Sa proposition de modification est ainsi conçue :

« La redevance fixe et proportionnelle » que les concessionnaires de mines sont » tenus de payer à l'Etat d'après la loi du » 21 avril 1810, sont, à dater du 1er janvier » 1920, réglées de la manière suivante :

» I. — Redevance fixe (sans changements).

» II. — Redevance proportionnelle.

» La redevance proportionnelle est calculée à raison de 8 % du produit net de » l'exploitation de la concession pendant » l'année précédente, dont 5 % au profit de » l'Etat et 3 % au profit des communes ».

Le texte que le citoyen Cadot demande à modifier porte :

« La redevance proportionnelle est calculée chaque année à raison de 6 %, etc..., » dont 5 % au profit de l'Etat et 1 % au » profit des communes. »

Antérieurement à la modification du 8 avril 1910, l'Etat seul encaissait le produit de la redevance proportionnelle des mines.

C'est donc 2 % supplémentaires de redevance proportionnelle des mines que le citoyen Cadot demande, dans le but de fournir aux communes minières, des moyens financiers meilleurs, moins précaires que ceux actuels.

La guerre, dit-il dans son exposé sommaire, a détruit l'équilibre des budgets communaux, notamment des communes minières situées dans la zone des armées où les charrois lourds des Compagnies minières, les transports de charbon par camions automobiles, les transports militaires, ont défoncé les chemins communaux.

Les Compagnies minières qui ont pu continuer leur extraction pendant les années de guerre ont, par l'agglomération ouvrière plus considérable qu'avant la guerre, imposé auxdites communes des dépenses de toutes sortes : d'écoles, d'assistance, d'hospices, etc., extrêmement lourdes auxquelles il n'est plus possible de faire face avec les moyens financiers actuels.

On ne peut pas songer à faire supporter aux petites industriels, aux petits commerçants seuls, le poids des centimes additionnels qui seront indispensables pour payer des emprunts nécessaires et faire face à un fardeau de dépenses dont les Compagnies minières sont la principale cause.

En attribuant 1 % de redevance proportionnelle des mines le 8 avril 1910 aux communes, la Chambre d'alors n'a fait que commencer à réparer une injustice.

En attribuant 2 % supplémentaires, la Chambre actuelle continuera cette réparation qui est urgente.

Elle entendra favorablement l'appel qui lui sera fait par tous les députés des régions minières et surtout de celles qui ont tant souffert pendant la guerre.

Les Romans vécus aux Conseils de Guerre

L'Apprenti-Espion L'Homme Brun et la Dame blonde

L'aventure extraordinaire du Lillois Blanquart

L'instruction de l'affaire Blanquart, menée activement par le capitaine Varnier, du 1er conseil de guerre, tire à sa fin. Au cours d'un interrogatoire qu'il subit dernièrement, Blanquart fit ses dernières révélations concernant la « Dame Blonde ».

Parti de Lille, avec l'intention de rejoindre sa famille, en France non occupée, Blanquart fut filé dès qu'il quitta cette ville par un inconnu en civil qui s'obstinait à ne pas le perdre de vue. Cet individu que Blanquart dénomme « l'homme brun », il le retrouva à Bruxelles, et plus tard à Anvers.

C'est dans le train entre ces deux villes qu'il lia conversation avec lui, et fit sa connaissance. Arrivé à la gare d'Anvers, « l'homme brun » invita son compagnon de route à monter dans une auto qui stationnait à la porte de la station. Blanquart acquiesça et après un trajet qui ne dura guère plus de cinq minutes, la voiture pénétra dans une cour sombre où se trouvaient plusieurs autos. Tout comme « l'homme brun » dit Blanquart, le chauffeur de la limousine s'exprimait très correctement en français.

Après un échange de quelques paroles entre l'homme brun et un domestique, un soldat se présenta qui conduisit l'espion dans un château entouré d'un parc magnifique. Au rez-de-chaussée se trouvaient plusieurs pièces servant de bureaux où se trouvaient un grand nombre d'officiers et de soldats.

Un de ceux-ci, un cavalier de forte taille, portant au col le chiffre 5, le pria de monter au 1er étage. La on le fit attendre quelques minutes dans un vaste salon. Soudain, une tenture se leva et une forte femme, jeune, à la poitrine opulente, portant une chevelure blonde abondante, apparut, entourée de 3 ou 4 officiers supérieurs. C'était la fameuse « Dame blonde », dont on a tant parlé ces jours derniers.

Les officiers se retirèrent et Blanquart fut introduit dans un des bureaux adjacents. La sonnerie du téléphone retentit, et une conversation s'engagea en allemand, dans laquelle il comprit « Ici 15 ».

C'était vraisemblablement le numéro du téléphone.

Quand la communication fut coupée, la « Dame blonde » prit une des quatre photos que Blanquart avait remises en passant à la Kommandanture de Bruxelles, l'examina longuement, et offrit une cigarette à son interlocuteur qui la refusa. Parlant du chef de la police de la Citadelle de Lille, « Mon lieutenant, — dit-elle, — m'a dit que vous étiez très intelligent. A Lille, vous êtes considéré comme un homme actif et travailleur, mais vous êtes âgé : il est temps de penser à votre avenir. Nous ne sommes pas ingrats, et récompensons ceux qui nous rendent service. Ce disant, elle fit sonner un sac rempli de pièces d'or. « Rapportez-nous, dit-elle, des renseignements de France pour nous aider à faire finir cette maudite guerre, la « Dame blonde » ne regarde pas à 10.000 francs. Vos services seront récompensés à votre retour.

« Votre tâche sera facile : elle consistera purement et simplement à nous renseigner sur les effectifs anglais aux environs de Boulogne, et à compter les sous-marins et torpilleurs dans les ports de Boulogne et Calais. Ne prenez pas leurs noms, le nombre suffit, et si votre mémoire vous fait défaut, écrivez vos notes sur du papier non glacé, peu spongieux, avec une plume d'acier neuve, trempée dans du jus de citron additionné d'eau. Ecrivez légèrement afin que la plume ne gratte pas le papier ».

Et Blanquart accepta ! Il partit... On sait le reste. A son arrivée en France, il ne donna aux autorités pas plus civiles que militaires aucun renseignement sur le centre d'espionnage d'Anvers, et ne parla même pas de sa mission. Au contraire, après son arrestation, il nia d'abord, et finit par avouer. L'instruction de l'affaire est presque terminée. Blanquart a choisi Me Fernand Lefebvre pour défenseur.

Le Roi du Tissu Le Mercanti et l'Emboché

Cette trinité c'est le Roubaisien Martinage

Sur mandat d'arrêt délivré par le lieutenant de Genlis, du 1er Conseil de guerre, la police niçoise a mis, le 23 janvier, en état d'arrestation, le Roubaisien Martinage Léon, industriel, pour intelligences avec l'ennemi.

Très intelligent, Martinage, qui est âgé de 45 ans, fit une partie de son service militaire aux bataillons d'Afrique. A sa rentrée en France, il fit le commerce de vieux métaux, et par son activité au travail, s'attira la confiance de gros industriels qui lui firent d'importantes avances de capitaux.

Très actif, il profita largement des avantages qui lui étaient conférés et s'édifia rapidement une petite fortune.

Vint la guerre. Martinage, qui était membre du Comité de secours roubaisien et du Cercle de l'Industrie de Roubaix et propriétaire du Palais d'Été, se livra à tous les commerces imaginables, achetant et revendant en gros, charbon, viande, sucre, et principalement des tissus. Trompant la bonne foi des industriels, leur disant que les tissus qu'il achetait, étaient destinés à passer en partie en Belgique, il « rafla » une quantité considérable de tissus et matières premières de toutes sortes, estimées à plusieurs millions, qu'il revendit en partie aux Allemands. Ces marchandises étaient transportées à la « Lainière de Roubaix-Wattrelos », qui, comme on le sait, était le centre de groupement des étoffes et matières premières saisies ou réquisitionnées.

Vivant en très bons rapports avec le lieutenant Kessner, de la kommandantur, qu'il connaissait déjà d'avant guerre, celui-ci avant habité Roubaix, il profitait largement des avantages que lui offrait cette liaison peu recommandable.

Conscient toutefois de l'animosité qui régnait contre lui dans la population roubaisienne, le roi du tissu s'efforça de la calmer en donnant des fêtes au profit des pauvres, et faisant des dons au Bureau de bienfaisance.

Depuis l'armistice, Martinage, qui avait ses bureaux à Paris, rue du Rocher, se mit agent d'affaires et s'occupa de l'achat et de la cession d'usines entières, accaparant pour sa publicité, des colonnes entières dans les grands quotidiens.

C'est à Nice, dans les appartements majestueux du Majestic Palace, que la police l'a cueilli.

On nous assure, en outre, dans la région, que Martinage était en très bons rapports avec certains des gros trafiquants d'or actuellement incarcérés, et qu'il se serait lui-même livré sur une grande échelle à ce trafic odieux.

Mais c'est là une question qu'aura à examiner la justice militaire.

Il paraîtrait, d'autre part, qu'en raison des rapports étroits qu'ils eurent avec lui durant l'occupation, certains industriels roubaisiens n'apprendraient cette sensationnelle arrestation qu'avec la plus grande appréhension.

Déjà dans certains milieux fréquentés par Martinage, et où la nouvelle de son arrestation est parvenue, on parle de précautions que prennent des gens dont les noms étaient jusqu'à présent honorablement connus.

Cette affaire aura un retentissement énorme dans toute la région, tant en raison de son importance qu'en raison des personnalités qui pourraient être inculpées.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites de cette grave affaire d'intelligences avec l'ennemi.

QU'ILS VOTENT ou qu'ils s'en aillent

Si ces messieurs du centre persistent à ne pas admettre que M. Millerand ait un radical à l'intérieur, qu'ils votent contre lui, mais qu'ils ne s'abstiennent pas.

Ils n'ont pas été envoyés à la Chambre pour ne pas leur ouvrir leurs boîtes. Qu'ils disent oui ; qu'ils disent non. Mais qu'ils fassent connaître leur sentiment.

C'est entendu. Ils veulent renverser ce cabinet soutenu par les gauches. Encore faut-il qu'ils opèrent eux-mêmes. Mais ce sont de Grands Messieurs. Ils font plaider contre M. Millerand par procureur.

Ces parvenus de la majorité promènent sur l'Assemblée un regard de propriétaire et disent : « La maison est à nous : c'est à vous d'en sortir ». Le Parlement est à eux, le Pays est à eux. C'est nous qui « sont » les Princes.

Les Abbés d'Alsace font un bruit de tous les diables dans un bénitier, M. Millerand les a oubliés, comme il a oublié le centre. Quel crime ! Nul n'a de l'esprit hors eux et leurs amis.

J'espère que M. Millerand, qui sait être un maître, mettra ces petits maîtres à la raison. Il leur apprendra que le 11 janvier, une majorité de gauche fut élue au Sénat, et qu'on République un républicain a le droit d'être ministre de l'intérieur.

Et puis, en voilà assez de ces impertinences. Que ces Messieurs soient furieux de n'avoir ni portefeuille, ni calepin, c'est certain. En France on a vingt-quatre heures pour maudire ses juges.

Les Seigneurs de l'Entente Démocratique sont forclos.

Qu'ils travaillent. Leurs petites affaires ne nous intéressent pas. Qu'ils travaillent et qu'ils votent : blanc ou bleu.

S'ils ne veulent pas voter, s'ils font de l'abstention la règle de leur labeur, qu'ils s'en aillent !

Georges PONSOT.

UN ATTENTAT CONTRE ERZBERGER

Berlin, 26 janvier. — M. Erzberger, sortait du palais de justice, accompagné de son avocat, le docteur Friendeler, et se disposait à monter en automobile. Avant de se séparer le ministre des Finances s'entretenait encore avec son avocat lorsque tout à coup un jeune homme bien habillé s'approcha d'eux et tira un coup de feu. M. Erzberger s'est affaissé dans sa voiture que le chauffeur a mis en marche immédiatement. Le ministre s'est rendu aussitôt chez un médecin qui a constaté une éraflure à l'épaule gauche. La blessure serait sans gravité. L'auteur de l'attentat se nomme Oltwig et est né en 1889, ancien porte-drapeau, actuellement étudiant. Il habite Deglitz.

La Corse bouge

Une grève de 24 heures

CONTRE LA VIE CHERE

Ajaccio, 26 janvier. — Toutes les corporations ouvrières ont fait une grève de démonstration de 24 heures pour protester contre l'augmentation constante des vivres. Tous les magasins sont restés fermés. Diverses manifestations pacifiques ont eu lieu.

On a fusillé trois tueurs chinois

ILS AVAIENT COMMIS DIFFERENTS CRIMES DANS LA REGION D'AMIENS

Trois Chinois, Chnopoawen, 25 ans, Lenokitebang, 30 ans, Hohechang, 33 ans, auteurs de différents crimes, entre autres celui de Pontboile Ramaine, en avril 19, dont les victimes furent les époux Bruvier, odieusement massacrés dans leur habitation, ont été fusillés hier matin, à la Citadelle d'Amiens.

Après avoir entendu une messe dite par un aumônier-interprète, les trois condamnés furent conduits au poteau d'exécution où ils moururent courageusement.

MACABRE TROUVAILLE

LE CADAVRE D'UN ARTIFICIER, DISPARU DEPUIS SIX JOURS, GISAIT DANS UN CHAMP.

L'artificier Michel Francoz, 23 ans, employé à la recherche des projectiles, à Lens, avait disparu depuis six jours et toutes les recherches pour le retrouver étaient demeurées vaines quand, dimanche matin, on découvrait son cadavre dans un champ, à 300 mètres environ de la rue de Londres. Le malheureux avait la main gauche arrachée et portait au bas-ventre une affreuse blessure qui avait entraîné la mort. A côté de lui se trouvait la ceinture spéciale dont sont munis les artificiers et qui était garnie de plusieurs grenades ; d'autres grenades étaient éparpillées autour du cadavre.

Les constatations faites par le secrétaire de police, M. Maris, et le sous-brigadier Mathé, ont permis d'établir que l'artificier ayant ramassé une grenade, était en train d'en dévisser le manche en bois quand l'engin fit explosion et blessa mortellement Francoz.

POUR 4.000 FRANCS

Un dénonciateur en liberté

Le nommé Wallez Rodolphe, bricquetier à Denain, inculpé de dénonciations de compatriotes, a été mis en liberté provisoire sous caution de 4.000 francs, versée au greffe du Conseil de guerre de Lille.

ÉCHOS

GAUCHE ET DROITE

Quelle est l'origine de ces diverses dénominations de gauche, de droite, d'extrême-gauche, d'extrême-droite et de centre droit qui sont d'un usage courant dans le langage parlementaire ?

A l'Assemblée constituante qui comptait environ 1.200 membres, ceux d'entre eux, au nombre d'environ 300, qui étaient hostiles aux réformes et aux progrès et qui personnifièrent la résistance, occupèrent dès les premières séances les sièges placés à la droite du président.

Ceux, au contraire, qui personnifiaient le mouvement et qui poussaient à la révolution, s'assirent sur les bancs placés à gauche. Ces derniers étaient plus de 600 et par conséquent remplirent naturellement sur les bancs que lui que plus tard que l'on connut les subdivisions d'extrême-gauche, d'extrême-droite, de centre droit et de centre gauche.

L'EXPROPRIATION CONDITIONNELLE

Son adoption est une question vitale pour la reconstruction de nos Villes

La loi d'expropriation par zone a été votée. C'est un grand pas de fait, certes, mais il reste maintenant à améliorer cette loi.

Il ne faut pas, en effet, que les expropriations soient mises à une sorte de surenchère de la part des propriétaires, et ce, au détriment de la collectivité.

C'est dans ce but que la loi sur l'expropriation conditionnelle a été dernièrement votée à la Chambre des députés. Il reste maintenant à la faire passer au Sénat.

« L'adoption de cette loi est d'un intérêt vital pour les villes à reconstruire », c'est ce que nous faisait observer M. Lemoine, directeur des travaux municipaux de la ville de Lille, au cours d'une interview.

Mais qu'est-ce que l'expropriation conditionnelle ?

— L'expropriation conditionnelle donne à une administration expropriante la faculté de renoncer au bénéfice de l'expropriation, si les indemnités allouées par le jury d'expropriation lui paraissent hors de proportion avec les avantages que la collectivité peut retirer du travail public en vue duquel l'expropriation est poursuivie.

Ceci ce qui ne se peut pas à l'heure actuelle.

En effet, lorsqu'un jury d'expropriation composé, en majorité, de majorité d'intérêts, choisis par le Conseil général, a statué sur le prix d'un immeuble ou d'un terrain, déclarés nécessaires, l'administration expropriante n'a pas le droit de revenir en arrière et de se désister. Elle est obligée de payer.

Dans ces conditions, nos villes vont se trouver devant un gouffre financier qui rend impossible la reconstruction de nos cités. De toute évidence, les travaux n'y sont pas possibles et ne peuvent être poursuivis dans les circonstances que nous avons exposées, avec le prix de toutes choses, que si l'expropriation conditionnelle est votée par le Sénat, comme elle le fut par la Chambre.

C'est pourquoi, d'ailleurs, ce mode d'expropriation a recueilli l'adhésion générale des municipalités des régions dévastées.

Le projet de loi ayant trait à l'expropriation conditionnelle demande ainsi de faire fonctionner le jury avant que ne soit rendu le jugement définitif qui attribue la propriété.

LA GUERRE AUX « MERCANTIS »

Si l'État n'a pas voulu avec raison, que le propriétaire continue à s'enrichir au détriment de la collectivité qui exécute un travail public.

Il est juste, en effet, que le propriétaire ait droit à une indemnité au plus-value de 15 %. Ce taux est généralement admis. C'est une large indemnisation accordée au droit de propriété, en ce qui concerne la ville de Lille, par exemple, cela empêchera le renouvellement du scandale financier auquel donna lieu jadis le percement de la rue du Sec-Arembault. La ville de Lille dut alors payer des millions pour enrichir quelques gros propriétaires qui se livrèrent à une surenchère monstre dont les contribuables firent les frais.

« Soyez convaincu, nous dit M. Lemoine, que la chose se renouvellerait à l'heure actuelle si nous n'étions protégés par une loi ».

Nous sommes parfaitement de cet avis. En cette époque de mercantilisme outrancier, l'égoïsme règne en maître. C'est pourquoi il importe de nous défendre contre lui.

Le taux de plus-value de 15 % choisi par la Chambre, après de longues et très sérieuses discussions, nous semble fort suffisant.

L'expropriation conditionnelle a, de plus, l'avantage de créer un système simple, uniforme, invariable, qui évitera toute modification future dans la loi et lui fera donner des résultats utiles. Par dessus tout, elle mettra le frein indispensable à l'appétit des mercantis et sera une source de prospérité pour nos cités à réédifier sur des bases nouvelles.

Faisons des vœux pour que le Sénat l'adopte sans modifications. Nous pourrons alors, mais alors seulement, entreprendre l'œuvre de relèvement de nos ruines.

V. BRIGGHE.

Après Washington

L'organisation Internationale du Travail

Paris, 26 janvier. — Ce matin a été ouverte, rue François-Ier, la conférence du Conseil d'administration de l'organisation internationale du Travail. C'est, on le sait, la première séance qui tient cet organisme depuis la conférence de Washington.

Dans son ordre du jour, par les décisions qu'elle aura à prendre à la suite de la ratification du Traité, cette réunion constitue une importante manifestation du travail et de la vie de la Société des Nations.

Douze gouvernements sont représentés : la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, le Japon, la Suisse, la Pologne, la Belgique, l'Argentine, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, le Canada.

Six pays ont envoyé des délégués patronaux : la France, la Grande-Bretagne, la Tchéco-Slovaquie, la Suisse, la Belgique, l'Italie.

Cinq pays ont envoyé des délégués ouvriers : France, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Suède et Allemagne.

Les deux délégués canadiens ne sont pas encore arrivés.

CHASSE TRAGIQUE

Un mari trompé tue son rival

Nancy, 26 janvier. — Un drame de la jalousie s'est déroulé dans des ruines du village de Domèvre-sur-Vezouze. Revenant de la chasse, le cantonnier Alexis Cuny ayant surpris sa femme avec un terrassier du nom de Puchard, saisit son fusil et tira sur son rival, qui fut tué sur le coup. Le meurtrier a été arrêté.

Evasion mouvementée

POUR FUIR, UN PRISONNIER A ASSOMMÉ SON GARDIEN

Louviers, 26 janvier. — Un nommé Cousin, 24 ans, originaire de Choisy-le-Roi, incarcéré à la suite de vol à la gare de Louviers, s'est jeté sur le gardien-chef Merlot, au moment de la conduite au dortoir. Après l'avoir bâillonné à l'aide de lanières de cuir, il s'empara du trousseau de clefs, le frappa brutalement à la face et à la tête. Le gardien tomba assommé. Profitant du désarroi, Cousin parvint à prendre la fuite. La gendarmerie le recherche.

Une grève finit...

LES CHEMINOTS DU P.-O. ONT REPRIS LE TRAVAIL

Les cheminots des ateliers et dépôts qui, à Perpignan et dans différents centres du réseau de l'Orléans, pratiquaient depuis quelques jours la grève des bras croisés, ont repris le travail.

Cette décision a été prise par le Conseil d'administration de l'Union des Syndicats du P.-O., réuni à Paris, après que les membres des différentes délégations eurent indiqué que satisfaction était accordée aux revendications formulées par les cheminots de Périgueux.

...une autre se déclare

LES OUVRIERS DES PORTS DE L'ATLANTIQUE LA FONT PAR SOLIDARITE

Les ouvriers des ports de l'Atlantique, par solidarité pour leurs camarades de Lorient en grève depuis cinq semaines, ont décidé de chômer aujourd'hui mardi.

La Fédération des Ports et Docks déclare que si cette démonstration ne suffit pas à faire obtenir satisfaction aux travailleurs du port de Lorient, les syndicats qu'elle groupe dans son sein déclareront à brève échéance un mouvement de plus grande envergure.

POUR LEUR KAISER

Les Boches manifestent

Les associations patriotiques berlinoises avaient organisé, au cirque Busch, une grande assemblée de protestation contre la livraison de l'ex-empereur et des chefs de l'armée. De graves rencontres se sont produites dans la rue à l'issue de la réunion ; la police est intervenue et a réussi à disperser les manifestants.

D'autre part, une grande assemblée des cheminots de Weimar et des environs a élevé une énergique protestation contre la livraison de l'empereur et des ressortissants allemands.

Pour le Tunnel sous la Manche

UN AVIS FAVORABLE

Le « Daily Mirror » croit savoir que les autorités navales et militaires britanniques qui étudient la question du tunnel sous la Manche sont favorables au projet, sous la réserve de diverses stipulations, qui assureraient aux autorités britanniques le contrôle du tunnel du côté anglais.

M. Millerand a pris congé des populations alsaciennes

UNE MANIFESTATION A STRASBOURG

Strasbourg, 26 janvier. — Appelé à la tête du gouvernement, M. Millerand avait tenu à venir prendre congé des populations alsaciennes qu'il administrait depuis dix mois.

La réception qui lui a été faite a permis au président du Conseil de se rendre compte de la sympathie unanime qu'il avait su inspirer aux populations d'Alsace-Lorraine.

M. Millerand s'est rendu à l'Hôtel de Ville, où la municipalité avait organisé une réception en son honneur.

Le maire, M. Peirotes, au nom de la population, a adressé au président du Conseil des adieux touchants et a conclu sur ces quelques mots :

« Si, contrairement aux prévisions de nos maîtres d'autan qui, en nous quittant, ont annoncé que dans quelques mois l'herbe pousserait dans les rues de Strasbourg, notre ville a pu reprendre une situation plus puissante, c'est à vous Monsieur le président, qu'elle devra une large part de sa prospérité ».

M. Peirotes a offert aussi à M. Millerand un groupe en biscuit, en témoignage de reconnaissance.

Visiblement ému, le président du Conseil a répondu, disant notamment :

« Strasbourg est appelé à prendre une grande importance ; Strasbourg, c'est la citadelle de la France sur le Rhin. Vous êtes en première place pour défendre la frontière française, mais, plus que par les armes, vous devez lutter pour elle en répandant l'esprit français ».

M. Millerand a terminé en faisant un vibrant appel à tous pour l'union dans le travail. Le discours du président du Conseil a été vivement applaudi par les assistants.

Toute la soirée, les manifestations ont continué ; dans la soirée, la population a organisé une retraite aux flambeaux.

M. et Mme Millerand, qu'accompagnaient M. Jean Millerand et M. Ponsard, ont quitté Strasbourg pour Paris.

Le danger des explosifs

TROIS ARTIFICIERS GRIEVEMENT BLESSES

Trois artificiers civils, Provost Cyrille, 23 ans, de Méaulte ; Brassart Ernest, 27 ans, de Létoile (Somme), et Leleu Léon, de Lille, étaient réunis dans leur baraquement, rue du Quatorze-Juillet, à Lens. Provost, armé d'un vilbrequin, était occupé à dévisser la fusée d'un obus quand, tout à coup, une formidable explosion retentit. La fusée venait d'éclater blessant très grièvement l'artificier qui eut la main droite emportée, le bras gauche, les deux jambes et l'œil fortement endommagés.

Son camarade Brassart, qui se trouvait à quelques pas de là, fut sérieusement blessé aux deux jambes, au thorax et aux bras.

Quant à Leleu, il fut gravement atteint par un éclat à la jambe gauche.

Tous trois ont été transportés à l'hôpital de la Croix-Rouge, où ils ont reçu immédiatement les soins de M. le docteur Brulant.

Sur les ailes de la mort

En atterrissant un aviateur tombe

VOLANT A SON SECOURS, SON COMPAGNON SE TUA

Versailles, 26 janvier. — Un double accident d'aviation s'est produit à Villacoublay. Le lieutenant Cruchemont, par suite d'une avarie à son appareil, chercha à atterrir dans l'aérodrome, mais l'avion capota et vint s'écraser sur le sol. L'aviateur, très sérieusement blessé, est soigné à l'hôpital de Larrey, à Versailles.

L'adjudant Brouham, qui volait en même temps que le lieutenant Cruchemont, assista à l'accident et voulut atterrir pour lui porter secours ; mais son appareil glissa sur une aile, tomba et le feu se communiqua rapidement à l'armature.

Quand on accourut pour le retirer de dessous son appareil, on ne retrouva qu'un cadavre complètement carbonisé. Le corps a été transporté à Versailles.

Les Gauches et le Ministère

Un examen de la situation

Paris, 26 janvier. — Un certain nombre de députés appartenant au groupe de l'Entente républicaine démocratique, des républicains de gauche, et de la gauche républicaine démocratique, pour la plupart, membres des bureaux de ces groupes, se sont réunis ce matin au Palais Bourbon, pour examiner la situation ministérielle, à la veille du débat sur la politique générale qui sera soulevé par les interpellations de M. Géo Gérald et Xavier de Magallon.

Après un échange de vues qui s'est prolongé jusqu'à midi 1/2, les représentants de ces trois groupes qui s'étaient réunis officieusement et sans avoir de mandat à cet effet, n'ont pu prendre d'autres décisions que celle de rendre compte des résultats de leurs conversations d'aujourd'hui à leur groupe respectif, qui se réuniront avant la séance de demain pour déterminer leur attitude vis-à-vis du cabinet.

Les interpellations seraient renvoyées à vendredi

Paris, 26 janvier. — L'impression très nette qui résulte à la Chambre des conversations de couloirs, est que demain la Chambre renverra à vendredi les interpellations de MM. Géo Gérald et Xavier de Magallon sur la politique générale du Gouvernement et les joignant à celles de MM. Soulier et Cuchin sur la politique extérieure.

Par contre, après avoir élu le vice-président, en remplacement de M. André Lefebvre, ministre de la Guerre, la Chambre discuterait, de suite le rapport de M. Joseph Barthélemy sur la nomination des grandes Commissions.

D'autre part, on ne croit pas qu'une candidature au poste de vice-président, qui sera pourvu demain, celle de M. Poussier, député socialiste de la Seine, auquel il n'a manqué que quelques voix pour être élu lors des dernières élections du Bureau.